

2 0 2 4 - 2 0 2 6

Formation en soins infirmiers

Parcours spécifique aide-soignant accès en 2^e année

Dossier d'inscription - Rentrée d'avril

RENTÉE AVRIL 2024



ISEFORM SANTÉ a été créé
à l'initiative de Santélyls

ISEFORM
SANTÉ

Institut Supérieur d'Expertise,
de Formation et de Recherche des Métiers de la Santé



L'arrêté du 3 juillet 2023 a modifié l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier (DEI) afin de proposer un parcours spécifique d'accès en 2^e année de formation en soins infirmiers pour des aides-soignants à des conditions définies et précisées ci-après.

Les objectifs de ce parcours sont de mettre en place une formation accélérée destinée à des aides-soignants expérimentés et de leur permettre de bénéficier d'une dispense totale et automatique de la 1^{re} année de formation en soins infirmiers.

Conditions d'accès à la formation

Conditions à remplir par les aides-soignants souhaitant s'engager dans le parcours spécifique d'accès en 2^e année de formation en soins infirmiers :

- > **Exercer des fonctions d'aide-soignant (AS) à temps plein depuis au moins 3 ans lors des 5 dernières années**, dans des conditions d'exercice variées
- > **Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2** en cours de validité. L'absence d'actualisation de la FGSU peut être tolérée à l'entrée dans le dispositif, mais cette condition devra obligatoirement être remplie à l'entrée en 2^e année de formation en soins infirmiers
- > **S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit** la volonté de

s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique »

- > **Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) la même année ou l'année précédant l'entrée dans le dispositif
- > **Être spécifiquement retenu par l'employeur** pour suivre ce dispositif se traduisant par un accompagnement soutenu au cours des 27 mois (3 mois plus 24 mois).

L'employeur et l'IFSI doivent identifier les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée parmi ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté, en utilisant le **livret de positionnement phase 1**.



Dans le cadre de cette sélection, L'IFSI de Santélyls fait partie du regroupement de 8 IFSI (Université Catholique de Lille, les 6 IFSI de la Croix Rouge Française des hauts-de-France). Vous devez déposer votre dossier uniquement dans l'institut où vous souhaitez faire votre formation.

Une session de formation est ouverte, réglementairement pour un groupe de 10 à 15 apprenants. Si toutefois vous êtes sur liste complémentaire ou si la session ne peut s'ouvrir, vous pourriez être réorienté vers les autres IFSI du regroupement.

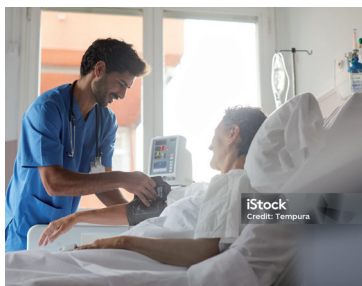
Présentation de la formation

La formation est réalisée en continu (possibilité de recevoir des enseignements en présentiel et dans une moindre mesure en distanciel). Un investissement important est à prévoir en travail personnel.



SÉQUENCE 1 - 35H

Accompagnement pédagogique individualisé/Projet personnel et professionnel



SÉQUENCE 2 - 105H

Domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1, 2, 3 4 et 6 du référentiel IDE



SÉQUENCE 3 - 35H

Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6 et 7 du référentiel infirmier



SÉQUENCE 4 - 70H

Domaine des sciences biologique et médicales en lien avec la compétence 4



SÉQUENCE 5 - 175H

Stage de 5 semaines pour mettre en œuvre les connaissances en lien avec les compétences infirmières 1,2,3,4 et 6

**Durée totale :
3 mois
420 heures**

Un soutien particulier

Chaque aide-soignant engagé dans le dispositif bénéficie d'un accompagnement par un formateur de l'IFSI et par un IDE tuteur exerçant dans l'établissement employeur partenaire. Ce tuteur sera le partenaire privilégié de l'IFSI pendant le parcours spécifique et lors de la deuxième et troisième de formation.

L'infirmier tuteur assure un accompagnement personnalisé et spécifique des candidats AS à l'entrée en formation en soins infirmiers en 2^{ème} année. Cette mission est un engagement professionnel et personnel, basé sur la confiance, le respect et la bienveillance.



Constitution du dossier

Le dossier est à déposer auprès de l'institut et devra comporter les pièces suivantes :

- > La fiche d'inscription jointe
- > Une copie de la pièce d'identité
- > Une lettre d'engagement

Calendrier

- > Dépôt du dossier à SantélyS : dernier délai **le lundi 15 janvier 2024 minuit**
Les dossiers peuvent être envoyés par courrier ou déposer à l'accueil de l'institut, Bâtiment Louise de Bettignies, de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- > Épreuve de sélection écrite : mercredi 31 janvier 2024
- > Épreuve de sélection orale : entre le mercredi 31 janvier 2024 et le 16 février 2024
- > Résultats : le lundi 19 février 2024 et envoi du livret de positionnement
- > Entre le 11 mars et le 15 mars 2024 : entretien de repérage des compétences acquises et des compétences à développer à partir du livret de positionnement
- > À partir du 18 mars : résultat de l'entretien
- > Du 02 avril 2024 au 21 juin 2024: Formation en parcours spécifique (7 semaines de cours et 5 semaines de stage)
- > Entre le 21 juin et le 10 juillet 2024 : entretien final

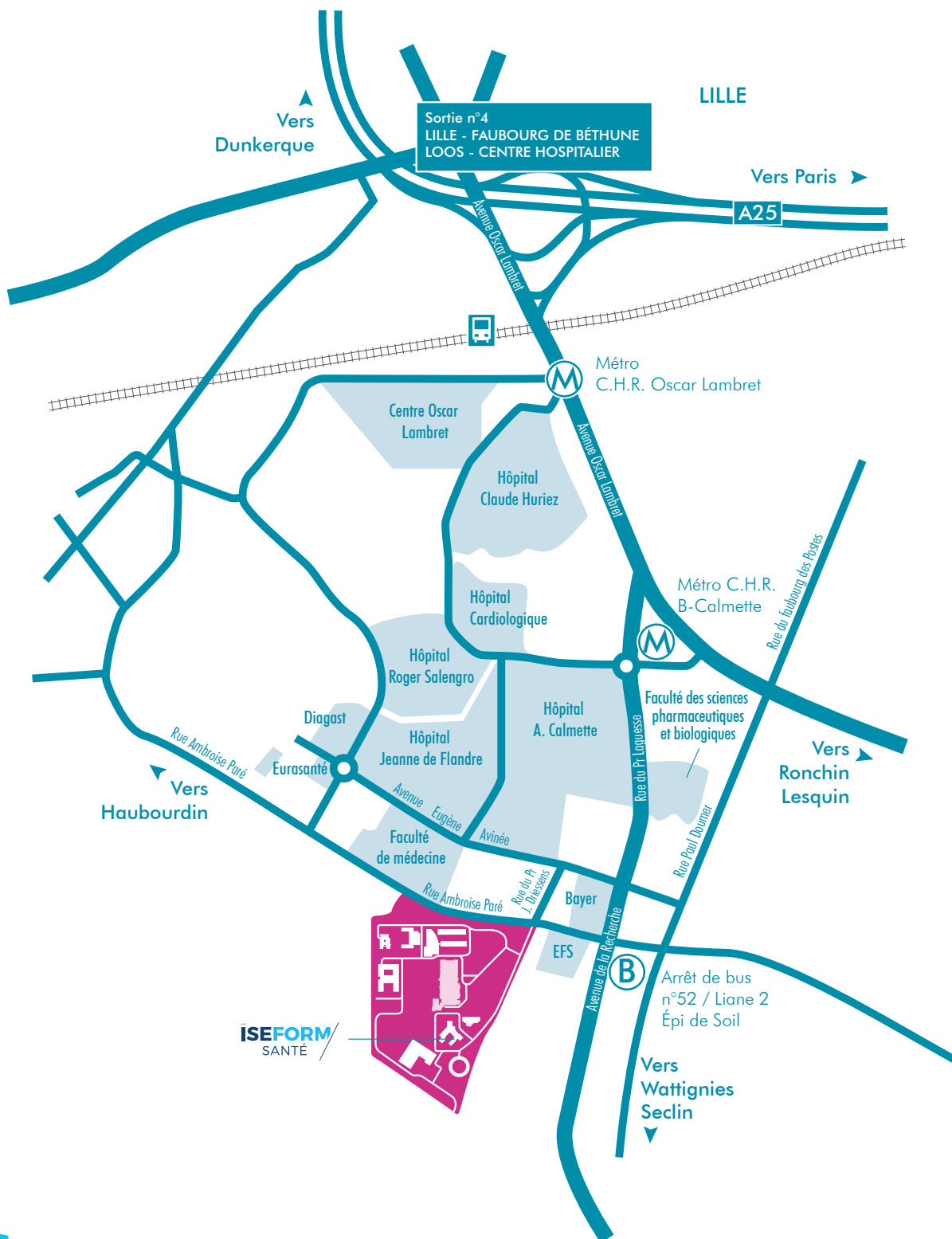
Renseignements divers

Frais d'études à prévoir

Droits d'inscription à la formation : 100 € (à régler à la confirmation de l'inscription)

Tarif Formation Parcours spécifique : 3 900 €

Plan d'accès



ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santélyls
 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS
 Tél. 03 20 16 03 60 - www.iseformsante.fr - contact@iseformsante.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, bilans de compétences, actions permettant de valider les acquis de l'expérience.

ISEFORM
 SANTÉ / Institut Supérieur d'Expertise, de FOrmation et de Recherche des Métiers de la Santé

- Fiche d'inscription - Formation en soins infirmiers Parcours spécifique Aide-Soignant accès en 2^e année



Sélection 2024

Identité

Nom d'usage :
Nom de famille :
Prénom(s) :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
N° Sécurité Sociale :
N° de carte de séjour (pour les étrangers) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Numéro de téléphone : Portable :
E-mail :

Photo d'identité

Niveau d'études

Baccalauréat - Série/Spécialité :
 Équivalence au Baccalauréat (à préciser) :
 E.S.E.U. ou D.A.E.U. - Série :
 Autres diplômes (à préciser) :

Activités permettant de justifier de 3 années d'expérience professionnelle en tant qu'assistant social dans les 5 dernières années (joindre justificatif) :

-
-
-

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

J'autorise l'IFSI de Santélyls à afficher mes résultats de sélection sur le site de l'ISEFORM Santé.

À, le Signature :

⚠ Le dossier doit être complet à la date de clôture des inscriptions, le 15/01/2024 minuit.

L'ensemble des éléments sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution réglementaire et législative.

IFSI
Institut de Formation
en Soins Infirmiers

IFAS
Institut de Formation
d'Aides-Soignants

IFAP
Institut de Formation
d'Auxiliaires de Puériculture

CFA
Centre de Formation d'Apprentis

**CENTRE DE RESSOURCES
ET D'ACCOMPAGNEMENT
PÉDAGOGIQUE, D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHE EN SANTÉ**

Lettre d'engagement - Parcours spécifique aide-soignant

Je soussigné(e),

....., répondant aux conditions mentionnées à l'article 7 bis de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier :

> demande à bénéficier de la dispense de la première année de formation en soins infirmiers, en raison de mon expérience et de mes compétences acquises en tant qu'aide-soignant

> m'engage à participer de manière active au parcours spécifique proposé (formation théorique et pratique, accompagnement spécifique assuré par l'infirmier tuteur et le référent cadre formateur en IFSI) et à intégrer la deuxième année de formation en cas de validation de cette phase préparatoire.

Salarié(e) de l'établissement de santé,
représenté(e) par

En termes de contribution au projet, l'établissement de santé employeur de
.....
identifie un infirmier tuteur en charge de l'accompagnement durant les 27 mois de formation qui se dérouleront en deux temps : 3 mois de phase préparatoire puis 24 mois de scolarité.

En tant que partenaire du projet,
.....
pourra également l'accueillir pour le stage de 5 semaines (séquence 5) en respectant les conditions précisées dans le livret de positionnement du parcours spécifique de formation.

En cas de non-validation du parcours spécifique, il est conservé le bénéfice de la sélection par la voie de la formation professionnelle continue et la possibilité d'intégrer la formation en soins infirmiers en 1^{er} année.

Date et signature

Le directeur de l'établissement de santé
ou son représentant

L'aide-soignant